

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L’A.G. DU 22 NOVEMBRE 2014

Cette année, pour la 1^{ère} fois, le compte rendu de l’A.G. du 22 Novembre 2014 était consultable sur le site du CATM et les adhérents intéressés ont donc pu en prendre connaissance bien avant la réunion.

Aucune remarque n’ayant été soulevée, celui-ci est approuvé à l’unanimité.

II – RAPPORT MORAL ET RAPPORT D’ACTIVITE (annexes 1 et 2)

Le Président Jacques DESPREZ salue la mémoire d’Etienne DUQUESNOY décédé le 19 Octobre et qui fût, en son temps, vice président du CATM. Ensuite, il demande à Mme DUCRET de transmettre à Monsieur le Maire les remerciements du CATM pour l’aide apportée à l’association.

Il revient sur les principaux temps forts qui ont ponctué la fin de l’année 2014 et l’année 2015.

Pendant sa lecture, l’assemblée profite, grâce au vidéoprojecteur, des photos prises dans certains ateliers, lors des galas de danse moderne, classique, danse de salon, expression corporelle et gymnique, du festival de théâtre, de l’exposition des arts créatifs ou encore des concerts de guitare, de chorale ou concert de piano et de harpe.

Mme WINER fait remarquer qu’aucune photo n’a été prise lors de la porte ouverte « baby gym » et « expression gymnique ». Il y sera remédié pour la prochaine saison.

Le rapport moral est adopté à l’unanimité.

III - RAPPORT FINANCIER 2014/2015 (annexe 3)

La trésorière, Annie BOUFFIOUX, commente le bilan 2014/2015.

Elle précise que le déficit qui s’élève à 863,03 € est moins important que les autres années car il y a eu moins d’investissements et qu’il sera résorbé grâce aux réserves que l’association, en bonne gestionnaire, a pu se constituer.

Elle informe que le montant des réserves au 31 Juillet 2015 s’élève à 25174,01 €, ce qui est légèrement inférieur à une année d’exercice de l’association.

Sandrine DUCRET, adjointe à la Culture, ajoute qu'une association doit avoir un an de trésorerie devant elle pour pouvoir anticiper sur l'avenir.

Annie BOUFFIOUX fait remarquer que le montant dû à la SACEM et à la SACD représente une charge très lourde.

De ce fait le président demande aux ateliers concernés de faire attention au choix de musiques. Concernant le Théâtre, la trésorière informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé au député de la circonscription, demandant que soit instaurée une fête du théâtre comme il existe une fête de la musique.

M.C. FLORIN relève que la location de la salle sculpture soit 2200 € reste élevée malgré la participation de la Mairie à hauteur de 1000 €. Elle demande si avec la création de l'espace Culture, il n'y aurait pas une opportunité de salle.

Mme DUCRET répond qu'il n'y a pas possibilité d'intégrer une salle du nouvel espace car les établis de l'atelier Sculpture ne sont pas transportables, cependant la construction de l'espace Culture libèrera d'autres salles et toutes les opportunités seront alors étudiées afin de permettre que la sculpture ait une salle à demeure. Par contre concernant l'atelier Guitare qui se trouve actuellement à la Maison de la petite enfance Noëlle DEWAVRIN, il intégrera le studio d'enregistrement spécialement conçu pour la musique.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

IV – BUDGET PREVISIONNEL 2015/2016 (annexe 4)

Après avoir détaillé le budget prévisionnel, la trésorière précise avoir réduit de 400 € le poste « St Nicolas ». Concernant le coût des brochures il est réduit de 300 €. Actuellement, c'est la Poste qui se charge de déposer ces brochures dans les boîtes aux lettres des Mouvallois, un envoi timbré étant effectué pour les adhérents des villes environnantes.

La trésorière lance un appel à l'assemblée pour trouver une idée qui permettrait de réduire le coût de l'affranchissement.

Une demande avait été faite auprès des scouts de Mouvaux mais ils n'étaient pas présents lors de la distribution qui se fait toujours en Août.

Un dossier a été donné aux nouveaux Mouvallois lors de la réunion organisée à leur rencontre.

Il est proposé :

- de créer un lien avec le site de la ville de Mouvaux
- de faire de la pub dans le petit journal de Mouvaux qui touche 6000 foyers mouvallois.

Un rapprochement pourra être envisagé avec l'adjoint au Maire, Eddy BERCKER, qui s'occupe des associations

V – COTISATIONS 2016/2017

Cela fait 7 ans que l'adhésion au CATM est fixée à 15 € par personne avec un plafond de 45 € au delà de 3 adhésions par famille.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 Octobre 2015, il a été décidé à l'unanimité des membres présents, afin de palier de futurs déficits, de fixer la cotisation à 17 € et de soumettre cette proposition à l'Assemblée générale du 8 Novembre.

Certains acceptent l'augmentation de 2 €

D'autres ne trouvent pas utile de modifier la cotisation.

D'autres encore estiment qu'il faut faire une distinction entre les Mouvallois et les adhérents des villes environnantes.

Au cours de la discussion, Monsieur Alain PROVOYEUR signale que les réserves sont supérieures à une année d'exercice, puisqu'il faudrait tenir compte des cotisations de l'exercice 2015/2016.

Annie BOUFFIOUX fait remarquer qu'il est dans l'erreur car si dans les écritures comptables qui s'arrêtent au 31 Juillet, on prenait en compte les cotisations encaissées en Septembre, il faudrait également tenir compte des dépenses déjà effectuées en Août (assurances, loyer local des scouts, matériels pour animateurs brochure, affranchissement) et qui sont supérieures aux cotisations encaissées. Après un débat animé, la proposition de faire une distinction entre Mouvallois et non-Mouvallois est adoptée à la majorité des membres présents et prendra effet à compter de la rentrée 2016/2017, soit 15 euros pour les Mouvallois et 17 euros pour les non-Mouvallois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Le Président invite les personnes présentes à prendre le verre de la convivialité.

Le Président,
Jacques DESPREZ

La secrétaire,
Joëlle HONORE